

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1261

16 mai 2014

SOMMAIRE

Ben Holding S.à r.l.	60493	Lab Datavault PSF S.A.	60521
CLdN Lignes S.A.	60484	Lab Luxembourg S.A.	60521
CLdN Terminaux S.A.	60485	La Gardenia Holding S.à r.l.	60491
Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l.	60482	Lagor Investments S.A.	60496
Danske Bank International S.A.	60486	Larfin S.A.	60496
Eaton Holding IV S.à r.l.	60487	LCM SA	60487
Eaton Holding X S.à r.l.	60483	Leblon Holdings S.A.	60492
Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.	60487	Lesedi Project Holdco S.à r.l.	60484
Fitalux S.à r.l.	60486	LJ Investment S.à r.l.	60486
FoamCo	60492	Luxys S.A.	60495
Global Equity Investments S.A.	60491	Marthilor2 Management S.à r.l.	60491
Institut d'Esthétique l'Harmonie	60489	MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l. ...	60523
International Investment Development S.A.	60488	MDI Invest S.A.	60491
Intesa Sanpaolo House Immo S.A.	60489	NW HSQ S.à r.l.	60497
Intesa Sanpaolo Real Estate S.A.	60482	Okilo s.à r.l.	60494
I.P.K. Immobilière Pia Kontz	60494	Paratech Holdings Limited S.A.	60492
Iver S.à r.l.	60490	PATRIZIA Real Estate Investment Mana- gement S.à r.l.	60495
IVG Avenir Immobilien GmbH	60488	Paula S.à r.l.	60493
Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l.	60488	Peaksid Schiller S.à r.l.	60485
J + V Heizung und Sanitär S.A.	60485	P.H.P. Eleonor s.à r.l.	60528
Kennedy Financement Luxembourg 2 S.à r.l.	60490	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	60490
KeyDrive S.A.	60490	Schaff mat Pæerd asbl	60526
Kommun Garanti Reinsurance S.A.	60495	Sofidra S.A.	60512
Kommun Garanti Reinsurance S.A.	60482	Talisman Holding S.à r.l.	60483
KPI Retail Property 7 S.à r.l.	60483	Three Daughters S.à r.l.	60503
		Univalis	60527
		WCSCF Finance Sàrl	60496

Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.098.

Il résulte des résolutions signées par l'associé unique de la Société du 26 février 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:
- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 28 Février 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Jorge Perez Lozano;

* Monsieur Robert Archbold;

* Monsieur Manuel Ribeiro; et

* Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014038682/24.

(140044849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014038889/11.

(140044621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Intesa Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.762.

Extrait de l'Assemblée générale Ordinaire tenue le 11 Mars 2014

L'assemblée prend acte de la démission de Mr Christophe Velle en date du 11 Mars 2014 de son mandat d'administrateur. L'assemblée décide de pourvoir à son remplacement, avec effet immédiat, par la nomination aux fonctions d'administrateur Mr Pascal Verdin-Pol résidant professionnellement au 35 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle du mandat de son prédécesseur.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer KPMG Luxembourg S.A.R.L. 9, Allée Scheffer, Luxembourg, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes annuels pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014, à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Real Estate S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014038844/19.

(140044197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Talisman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.249.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5th 2014:

1. The resignation of the managers Mr Geoffroy T'Serstevens and Mrs Sylvie Lexa has been acknowledged.

2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission des gérants Mr Geoffroy T'Serstevens et Mrs Sylvie Lexa

2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 12 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014038459/23.

(140044268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Eaton Holding X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.019.

EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Industries (Luxembourg) BV/Sàrl (anciennement Eaton BV), ayant son siège statutaire à Europalaan 202,7559 SC Hengelo, Pays-Bas, et son centre effectif de gestion au 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Grégory Dujardin de son poste de gérant de Eaton Holding X Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Madame Solange Savarinayagam, née à Pondichery (Inde) le 4 octobre 1980, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Eaton Holding X Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour Eaton Industries (Luxembourg) BV/Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014038747/21.

(140045087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

KPI Retail Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.363.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038891/10.

(140044736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

CLdN Lignes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mars 2014

The Board takes note of the letter dated 4 March 2014, in which Mr. Frank van Bellingen resigns as a Director of the Company [...]. In accordance with Article 7 of the Articles of Association, the Board of Directors decides to co-opt Priveq S.A., a company with limited liability under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-7 rue Schiller in L-2519 Luxembourg, with company number B158218, with permanent representative Mr. Frank van Bellingen, with same address. The company Priveq S.A. will complete the term of Mr. Frank van Bellingen, which will expire at the annual general meeting of 2014. This decision will be for the good rule submitted for ratification at the next Shareholders' Meeting.

Traduction libre

«Le Conseil prend note de la lettre datée du 4 mars 2014, par laquelle Monsieur Frank van Bellingen démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société [...]. Conformément à l'article 7 des statuts de la société, le Conseil d'administration décide de coopter Priveq S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3-7 rue Schiller à L-2519 Luxembourg, avec le numéro de société B158218, avec pour représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, ayant la même adresse. La société Priveq S.A. achèvera le mandat de Monsieur Frank van Bellingen, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014. Cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.»

Pour extrait conforme

Jozef Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014038702/26.

(140044722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Lesedi Project Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.417.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 14 mars 2014 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 14 mars 2014:

Monsieur Yu Baodong, né le 11 octobre 1963 à Pékin, Chine, avec adresse professionnelle au 1, Austin Road West, 17th Floor, Unit 1703-1706, Kowloon, Hong Kong.

2. Re-désigner le gérant A suivant en gérant B à compter du 14 mars 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yumin Liu, né le 6 novembre 1963 en Chine, avec adresse professionnelle au 5251, Capital Paradise, Shunyi District, 101318, Pékin, Chine.

3. Nomination des gérants A suivants à compter du 14 mars 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Feng Song, né le 16 août 1974 à Shandong, Chine, avec adresse professionnelle au F10, Tower C, Chemsunny World Trade Center, No. 28 Fuxingmennei Street, Xicheng District, Beijing, 100031, Chine.

Monsieur Shenglin Li, né le 28 février 1978 à Fujian, Chine, avec adresse professionnelle au F2, 95 Grayston Drive, Sandton, Johannesburg, 2196, Afrique du Sud.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Feng Song, Gérant A
- Monsieur Shenglin Li, Gérant A
- Monsieur Yumin Liu, Gérant B
- Madame Nathalie S.E. Chevalier, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie S.E. Chevalier

Gérant B

Référence de publication: 2014038901/28.

(140045062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

CLdN Terminaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.487.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mars 2014

The Board takes note of the letter dated 4 March 2014, in which Mr. Frank van Bellingen resigns as a Director of the Company [...]. In accordance with Article 10 of the Articles of Association, the Board of Directors decides to co-opt Priveq S.A., a company with limited liability under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-7 rue Schiller in L-2519 Luxembourg, with company number B158218, with permanent representative Mr. Frank van Bellingen, with same address. The company Priveq S.A. will complete the term of Mr. Frank van Bellingen, which will expire at the annual general meeting of 2014. This decision will be for the good rule submitted for ratification at the next Shareholders' Meeting.

Traduction libre

«Le Conseil prend note de la lettre datée du 4 mars 2014, par laquelle Monsieur Frank van Bellingen démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société [...]. Conformément à l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'administration décide de coopter Priveq S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3-7 rue Schiller à L-2519 Luxembourg, avec le numéro de société B158218, avec pour représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, ayant la même adresse. La société Priveq S.A. achèvera le mandat de Monsieur Frank van Bellingen, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014. Cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.»

Pour extrait conforme

Jozef Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014038703/26.

(140044723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

J + V Heizung und Sanitär S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3322 Bivange, 14, rue de la Forge.

R.C.S. Luxembourg B 96.806.

—

EXTRAIT

Il découle de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 mars 2014, les décisions suivantes:

- d'accepter à compter du 14 mars 2014, la révocation de la FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l, 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, de sa fonction de commissaire aux comptes

- de nommer à compter du 14 mars 2014, dans la fonction de commissaire aux comptes, la société PRESTASUD S.à.r.l, R.C. n° B21975, avec siège social à 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mars 2014.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014038872/15.

(140044989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Peaksid Schiller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.879.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Février 2014.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2014039005/13.

(140045016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Fitalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.988.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 27.02.2014,

Mr Daniel HOLDERBAUM, né le 25/05/1974 à Hirson (France), employé, demeurant à 19 rue du Moulin F-02220 LHUYS, a transféré 50 parts sociales détenues dans la société à Mr Julien REMY, né le 17/07/1984 à Reims (France), employé, demeurant à 23 rue Colbert F-51100 REIMS.

Les associés de la société sont à présent:

Monsieur Julien REMY 100 Parts Sociales

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 2 rue d'Arlon L-8399 WINDHOF à 4 rue d'Arlon L-8399 WINDHOF

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité la révocation de Mr HOLDERBAUM Daniel, née le 25/05/1974 à Hirson, employé, demeurant 19 rue du Moulin F-02220 LHUYS, au poste de gérant administratif.

Fait à Livange, le 27/02/2014.

Le gérant

Référence de publication: 2014038788/20.

(140044933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle en date du 12 mars 2014

Jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 11 mars 2015, les membres du conseil d'administration de Danske Bank International S.A sont:

1. Tony Thierry Andersen, né le 30 septembre 1964 à Køge, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark

2. Thomas Borg Dideriksen, né le 17 mars 1964 Glostrup, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark

3. Signe Thustrup Kreiner, née le 24 mai 1972 à Gentofte, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark

4. Klaus Mønsted Pedersen, né le 31 juillet 1952 à Randers, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration décide de nommer à l'unanimité M. Tony Thierry Andersen, né le 30 septembre 1964 à Køge, Danemark, dont l'adresse professionnelle est 2-12 Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark, en qualité de président du conseil administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 11 mars 2015.

Le conseil d'administration décide de nommer KPMG Luxembourg S.à.r.l., RCS Lux B 149133 dont le siège social est situé 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014038732/25.

(140044998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

LJ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038918/9.

(140045083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Eaton Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.110.

—
EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Manufacturing LP, une société de partenariat enregistrée en vertu des lois de l'Ecosse, ayant son siège social à Tay House, 300 Bath Street, Glasgow, G2 4NA, Royaume Unis, enregistré dans le cadre du partenariat sous le numéro de constitution 5969:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Madame Sabine Knobloch de son poste de gérant de Eaton Holding IV Sarl

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Alexis Hubert de son poste de gérant de Eaton Holding IV Sarl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Johannes Vosman, née à Luxembourg (Luxembourg) le 1^{er} octobre 1960, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Eaton Holding IV Sarl pour une durée de six années

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Bruno Lawarée, née à Namur (Belgique) le 4 février 1975, et ayant comme adresse professionnelle 7 route de la Longeraie, 1110 Morges, (Suisse), en qualité de gérant de Eaton Holding IV Sarl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour Eaton Manufacturing LP

Référence de publication: 2014038744/24.

(140044846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 162.516.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.818.

—
EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Controls (Luxembourg) Sarl, ayant son siège social à 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg, enregistré sous le numéro de registre de Commerce B9145;

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Madame Sabine Knobloch de son poste de gérant de Eaton Technologies (Luxembourg) Sarl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Johannes Vosman, née à Luxembourg (Luxembourg) le 1^{er} octobre 1960, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Eaton Technologies (Luxembourg) Sarl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour Eaton Controls (Luxembourg) Sarl

Signature

Référence de publication: 2014038748/20.

(140044847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

LCM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 99.664.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038912/10.

(140045018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.575,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.129.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} mars 2014

Le siège de la Société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Andrew O'SHEA et Monsieur Hugo FROMENT, gérants de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l.

Andrew O'Shea

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014038876/18.

(140044536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

International Investment Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 février 2014:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société ALTER AUDIT S.à r.l., la société ARTEMIS AUDIT & ADVISORY S.à r.l. ayant son siège social au 25/A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B numéro 166716.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour INTERNATIONAL INVESTMENT DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038864/15.

(140044997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

IVG Avenir Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 154.358.

Das vorliegende Schriftstück wurde zu dem Zweck erstellt, die im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) eingetragenen Informationen zu aktualisieren.

Am 12. August 2013 wurde der alleinige Teilhaber der Gesellschaft, die IVG Austria (Lux) Verwaltungsgesellschaft S.A., von der Gesellschaft IVG Luxembourg S.à r.l. übernommen.

Infolge dessen gestalten sich die Inhaberverhältnisse am Kapital der Gesellschaft wie folgt:

IVG Luxembourg S.à r.l. handelnd für Rechnung des IVG Austria Immobilienfonds FCP-FIS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg und diesem unterliegend, mit Sitz in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B150381, hält 160 Gesellschaftsanteile.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2013.

IVG Avenir Immobilien GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2014038871/21.

(140044392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Intesa Sanpaolo House Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.021.

—
Extrait de l'Assemblée générale Ordinaire tenue le 10 Mars 2014

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer KPMG Luxembourg S.A.R.L. 9, Allée Scheffer, Luxembourg, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes annuels pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014, à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intessa Sanpaolo House Immo S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014038866/15.

(140044533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Institut d'Esthétique l'Harmonie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Aristide Briand.
R.C.S. Luxembourg B 24.056.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf février,
Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Maxence Guy dit Max BERTRAND DE NOVION, retraité, né à Tunis, Tunisie, le 20 mai 1943, demeurant à L-8025 Strassen, 30, rue de l'Eglise.

Lequel, es-qualité qu'il agit, a déclaré:

Qu'il détient toutes les 600 parts représentant le capital de la société à responsabilité limitée INSTITUT D'ESTHETIQUE L'HARMONIE avec siège à Luxembourg, 2, rue Aristide Briand, constituée par acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 mars 1986, publié au Mémorial C numéro 153 du 10 juin 1986, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 24.056 et dont les statuts ont été modifiés par assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire SCHROEDER en date du 11 janvier 1990, publiée au Mémorial C numéro 256 de l'année 1990, page 12.263, Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société INSTITUT D'ESTHETIQUE L'HARMONIE est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur BERTRAND DE NOVION, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associé à L-8025 Strassen, 30, rue de l'Eglise.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BERTRAND DE NOVION, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2014. Relation: CAP/2014/655. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014038862/39.

(140044986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Iver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.715.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des associés tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2014

L'assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme
Iver S.à r.l.

Référence de publication: 2014038869/14.

(140044964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Kennedy Financement Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.327.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 février 2014

- L'associé unique décide de renouveler le mandat de "Réviseur d'Entreprises Agréé", de la société anonyme Price-WaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des associés, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014038883/14.

(140044816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

KeyDrive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 157.525.

Extrait du Procès-Verbal des décisions prises par le Conseil de Surveillance de la Société en date du 27 février 2014

Résolutions

Le Conseil de Surveillance prend les résolutions suivantes:

Monsieur Craig Snyder est révoqué de son poste de membre de catégorie B du directoire de la Société.

Madame Phyllis Wittenburg, avec adresse au 2320 NE 9th Street, Fort Lauderdale, FL 33304 USA, est nommée au poste de membre de catégorie B du directoire de la Société.

Natalia SUTUGINA / Ulrich KIEFER / Horst SIFFRIN.

Référence de publication: 2014038884/14.

(140044467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014039007/12.

(140044756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Global Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 23, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 103.531.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 15 février 2014 à 11.00 heures.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des membres du Conseil d'Administration, Monsieur Marius Kaskas, 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Monsieur Yves Mertz, 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, la société ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ SA, RC Luxembourg B 80766, représentée par Monsieur Marius Kaskas prénommé.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire CER INTERNATIONAL SA, Withfield Tower, 4792 Coney Drive, Belize city, Belize comme Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs ainsi que du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Signature

Référence de publication: 2014038809/21.

(140044792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

La Gardenia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.446.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014038897/14.

(140044534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Marthilor2 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.367.

—
L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes, gérant de la Société, est désormais au 15, Jean - Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038927/10.

(140044826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

MDI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.616.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038944/9.

(140044374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

FoamCo, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.174.

L'adresse de Monsieur Roger Guy SMEE, associé et gérant de catégorie A, est désormais la suivante:

Chisbridge Farm, Frieth Road, GB-SL7 2HS Marlow, Buckinghamshire

L'adresse de Monsieur Rob SILVESTER, associé, est désormais la suivante

113 Seal Hollow Road, GB-TN13 3SE Sevenoaks, Kent

L'adresse de Monsieur Patrick BAMFORD, associé, est désormais la suivante

Hamilton House, Mabledon Place, GB-WC1H 9BB London

L'adresse de Monsieur Robin WHITE, associé, est désormais la suivante

49 Lancaster Avenue, GB-SE27 9EL London

L'adresse de Monsieur Mark BROOKER, associé, est désormais la suivante

Bottisham Village College, Bottisham, GB-CB25 9DL Cambridge

L'adresse de Monsieur Adam GELTNER, associé, est désormais la suivante

22 Knole Road, GB-DA1 3JW Dartford, Kent

L'adresse de Madame Jennifer PECHEUR, associée, est désormais la suivante

Hamilton House, Mabledon Place, GB- WC1H 9BB, London

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038772/24.

(140044380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Leblon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.697.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Madame Fetique est la suivante: 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Monardo est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Veridice S.à r.l. est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

LEBLON HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2014038899/18.

(140044627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Paratech Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARATECH HOLDINGS LIMITED S.A.

O. OUDIN / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014039011/12.

(140044834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Ben Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 412.001.977,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.417.

—
EXTRAIT

Il résulte de trois contrats de transfert de parts sociales datés du 14 mars 2014 et effectifs à la même date que la société Apax WW Nominees Ltd. a transféré à la société RBW PCC Limited, une protected cell company constituée sous les lois de Guernesey ayant son siège social au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HJ, enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 53721 («RBW PCC»):

- 8.802.568 parts sociales privilégiées de classe A;
 - 53.347.786 parts sociales privilégiées de classe B; et
 - 2.390.477 parts sociales privilégiées de classe F,
- qu'elle détenait dans le capital social de la Société.

Il résulte d'un quatrième contrat de transfert de parts sociales daté du 14 mars 2014 et effectif à la même date que la société Apax US VII, L.P. a transféré à la société RBW PCC:

- 662.559 parts sociales privilégiées de classe A;
 - 4.015.424 parts sociales privilégiées de classe B; et
 - 4.696.056 parts sociales privilégiées de classe F,
- qu'elle détenait dans le capital social de la Société.

Suite à ces transferts, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Classe de parts sociales	Apax WW Nominees Ltd.	Apax US VII, L.P.	RBW PCC
ordinaires	16.393	1.234	-
privilégiées de classe A	-	-	9.465.127
privilégiées de classe B	9.042.691	680.632	57.363.210
privilégiées de classe E	62.390.477	4.696.056	-
privilégiées de classe F	-	-	67.086.533
privilégiées de classe G	62.390.477	4.696.056	-
privilégiées de classe H	62.390.477	4.696.056	-
privilégiées de classe I	62.390.490	4.696.068	-
TOTAL	258.621.005	19.466.102	133.914.870

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014038636/40.

(140044781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Paula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 477, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 156.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014039013/14.

(140044625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

I.P.K. Immobilière Pia Kontz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, rue Michel Deutsch.

R.C.S. Luxembourg B 142.459.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-sept février,
Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Pia KONTZ, agent immobilier, née à Luxembourg le 23 août 1955, demeurant à L-1670 Senningerberg, 7, rue Michel Deutsch.

Laquelle, es-qualité qu'elle agit, a déclaré:

qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée I.P.K. IMMOBILIERE PIA KONTZ, avec siège à L-1670 Senningerberg, 7, rue Michel Deutsch, constituée par acte du notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2692 du 04 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 142.459 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société I.P.K. IMMOBILIERE PIA KONTZ, est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Madame Pia KONTZ, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associée à L-1670 Senningerberg, 7, rue Michel Deutsch.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. KONTZ, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2014. Relation: CAP/2014/617. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014038837/38.

(140044953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Okilo s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.117.

—
Extrait des résolutions du gérant de la société prises en date du 24 février 2014

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Il prend note qu'à partir du 1^{er} mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, gérant de la Société, sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

OKILO SARL

Référence de publication: 2014038995/16.

(140044566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

PATRIZIA Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 177.218.

—
AUSZUG

Aus ihrem Rücktrittsschreiben vom 13. Februar 2014 geht hervor, dass:

Frau Elke Dosch, geboren am 31. Januar 1959 in Stuttgart, Deutschland, mit Wohnsitz in Schlappgaass 22, L-9365 Eppeldorf, Großherzogtum Luxemburg, mit Wirkung zum 13.02.2014 als Geschäftsführer (administrateur) der Gesellschaft zurückgetreten ist

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014039012/16.

(140044626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 32.916.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 mars 2014

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Lambert SCHROEDER de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre d'Administrateur de neuf à huit.

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

- Madame Carina Blank,
- Monsieur Björn Ryd,
- Monsieur Micael Dahlberg,
- Monsieur Karl-Ove Andersson,
- Monsieur Mats Johan Adner,
- Monsieur Peder Björk,
- Monsieur Jonas Borg,
- Monsieur Anders Larsson

Leur mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale nomme également KPMG Luxembourg, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Réviseur indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014038888/25.

(140044620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Luxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 25.252.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 avril 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038924/13.

(140045052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Lagor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 153.476.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique et Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société Veridice S.à r.l. domiciliée au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, à compter du 20 septembre 2012, pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

LAGOR INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2014038909/18.

(140044577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Larfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 108.843.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique et de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Massimo Raschella est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Veridice S.à r.l. est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

LARFIN S.A.

Référence de publication: 2014038910/18.

(140044609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

WCSCF Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 18 février 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Mme Deniz Erkus, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, née le 16 May 1965 à Istanbul, Turquie en qualité de gérant avec effet au 10 février 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Simon Barnes, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Allen Peter Kenneth, Gérant

- M. Ian Kent, Gérant

- Mme Deniz Erkus, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039143/18.

(140045026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

NW HSQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.216.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of February.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

NW Europe Holdings S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.476,

here represented by Gersende Masfayon, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 February 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “NW HSQ S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be shareholders. They shall be two classes of managers: «Class A Managers» and «Class B Managers». There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class B Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by NW Europe Holdings S.à r.l, prenamed, for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:
 - Mr. Michael Sullivan, born in Connecticut, USA, on 25 April 1966, professionally residing at 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, USA.
3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

- Mr. Gabor Hidasi, born in Esztergom, Hungary, on 4 November 1978, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Onno Bouwmeister, born in Maarssen, the Netherlands, on 26 January 1977, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour de février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

NW Europe Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.476,

dûment représentée par Gersende Masfayon, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 février 2014.

Les procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NW HSQ S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans justification spécifique. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe B est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par NW Europe Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael Sullivan, né à Connecticut, Etats-Unis, le 25 avril 1966, résidant professionnellement au 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, Etats-Unis.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gabor Hidasi, né à Esztergom, Hongrie, le 4 novembre 1978, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
 - Monsieur Onno Bouwmeister, né à Maarssen, Pays-Bas, le 26 janvier 1977 résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Masfayon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mars 2014. Relation: EAC/2014/3206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038364/343.

(140044034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Three Daughters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 185.178.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cristina Stenbeck, company director, born on 27 September 1977 in New York, USA, with professional address at Skeppsrön 18, S-111 30 Stockholm, Sweden (the Incorporator),

here represented by Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Three Daughters S.À R.L." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies, partnerships or enterprises. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, partnership or enterprises, and, generally, for its own benefit and that of any other company, partnership, enterprise or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations, as well as any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including the majority of both the Class A managers and the Class B managers. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signatures of one (1) Class A manager acting jointly with one (1) Class B manager. Notwithstanding the above, any Class A manager may validly bind the Company under his/her sole signature to arrange and make payments for any obligations undertaken by the Company and not exceeding one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) or its equivalent in another currency (per transaction).

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year of the Company commences on the date hereof and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

Thereupon, the Incorporator, represented as stated above, declares to subscribe for the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand US Dollar (USD 20,000).

The amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the incorporator

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, acting as sole shareholder of the Company, has adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an unlimited period:

Mikael Holmberg, company director, born in Åker, Sweden, on 22 of June 1959, with professional address at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

2. The following person is appointed as Class B manager of the Company for an unlimited period:

Cristina Stenbeck, company director, born in New York, USA, on 27 of September 1977, with professional address at Skeppsbron 18, S-111 30 Stockholm, Sweden.

3. The registered office of the Company is located at 7, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cristina Stenbeck, directrice de sociétés, née le 27 septembre 1977 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle Skeppsbron 18, S-111 30 Stockholm, Suède (le Fondateur),

représentée par Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Three Daughters S.À R.L." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, commandites ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, commandite ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, commandites ou entreprises ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société ou commandite et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société, commandite, entreprises ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions immobilières ou mobilières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille US Dollar (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris la majorité des gérants de Classe A et la majorité des gérants de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures d'un (1) gérant de Classe A agissant conjointement avec un (1) gérant de Classe B. En dépit de ce qui précède, tout gérant de Classe A pourra valablement engager la Société par sa seule signature pour convenir ou réaliser les paiements résultant d'une obligation souscrite par la Société et qui n'excèdent pas cent mille US Dollar (USD 100.000) par transaction ou son équivalent dans une autre devise.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ce, le Fondateur, représenté comme il a été décrit ci-avant, déclare souscrire les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, et de payer ces dernières par un apport en numéraire pour un montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille US Dollar (USD 20.000,-) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Résolutions du fondateur

Immédiatement après la constitution de la Société, le Fondateur agissant en qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est désignée comme gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
Mikael Holmberg, directeur de sociétés, né le 22 juin 1959 à Åker en Suède, avec adresse professionnelle au 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.
2. La personne suivante est désignée comme gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
Cristina Stenbeck, directrice de sociétés, née le 27 septembre 1977 à New York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au Skeppsbron 18, S-111 30 Stockholm, Suède.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2014. Relation: LAC/2014/7257. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037861/488.

(140042818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of February,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of Sofidra S.A. (the "Company"), a société anonyme, with registered office at L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 73.723, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 234 on 28 March 2000, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 5 July 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2130 on 2 September 2013.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Ms Julie de Nul, residing professionally in Capellen, in the chair, who appointed as secretary Mr David Luty, residing professionally in Capellen.

The meeting elected as scrutineer Ms Géraldine Bondroit, residing professionally in Capellen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the general meeting was convened by notices published in the:

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

- number 3310 of 30 December 2013,

- number 111 of 14 January 2014;

b) Letzebuerger Journal

- of 30 December 2013,

- of 14 January 2014; and

c) Letzebuerger Wort

- of 30 December 2013,

- of 14 January 2014.

II.- That the meeting is held with the following:

Agenda

1. To increase the issued capital of the Company by an amount of EUR 21,361,867.70 so as to raise it from its current amount of EUR 450,000,000.00 to the amount of EUR 471,361,867.70, by the creation and the issuance of 61 new shares with a nominal value rounded at EUR 350,194.55 each, vested with the same rights and obligations as the existing shares and the allocation of an amount of EUR 68,301,627.63 to the share premium accounts, to be fully paid up by a contribution in kind;

2. Subscription and full payment of the new shares and of the share premium by an existing shareholder;

3. Cancellation of nominal value of the shares of the Company;

4. To increase the issued capital of the Company by an amount of EUR 67,038,132.30 so as to raise it from its current amount of EUR 471,361,867.70 to the amount of EUR 538,400,000.00, without issuance of new shares and to be fully paid up said capital increase through the incorporation of part of the share premium;

5. Fixation of the nominal value of the shares to EUR 400,000.00 each;

6. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of incorporation which shall now read follows:

“The issued capital of the Company is set at five hundred thirty-eight million four hundred thousand euro (EUR 538,400,000.00) divided into one thousand three hundred forty-six (1,346) shares, having a nominal value of four hundred thousand euro (EUR 400,000) each.”

7. Insertion of a new article 6 regarding authorized capital which shall read as follows:

“ **Art. 6. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.** The authorized capital of the Company is set at five billion euro (EUR 5,000,000,000.00) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each authorized share has a nominal value of four hundred thousand euro (EUR 400,000).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital and subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company, to (i) realize any increase of the issued capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) issue warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments and issue new shares following, the exercise of the subscription and/or conversion rights under the terms and conditions of such instruments as from time to time issued by the Company; (iii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the extraordinary general meeting of the Company dated 4 February 2014 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.”

French version:

« **Art. 6. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq milliards d'euros (EUR 5.000.000.000.000,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de quatre cent mille euros (EUR 400.000).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé et suivant les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autres entre les actionnaires de la Société, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) émettre des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), des obligations convertibles, des billets à ordre ou instruments similaires, et émettre de nouvelles actions à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion suivant les termes et conditions de ces instruments émis de temps à autre par la Société; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions

successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2014 et elle peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.»;

8. Renumbering of the current articles 6-31 into 7-32;

9. Appointment of a new class B director;

10. Miscellaneous.

III. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

IV.- That it results from the attendance list that out of 1,285 shares, 777 shares are represented at the present general meeting.

V. - That the present meeting, representing more than fifty percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to increase the issued capital of the Company by an amount of twenty-one million three hundred sixty-one thousand eight hundred sixty-seven euro and seventy cents (EUR 21,361,867.70) so as to raise it from its current amount of four hundred fifty million euro (EUR 450,000,000.00) to the amount of four hundred seventy-one million three hundred sixty-one thousand eight hundred sixty-seven euro and seventy cents (EUR 471,361,867.70), by the creation and the issuance of sixty-one (61) new shares with a nominal value rounded at three hundred fifty thousand one hundred ninety-four euro and fifty five cents (EUR 350,194.55) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with the payment of a share premium of an amount of sixty eight million three hundred one thousand six hundred twenty-seven euro and sixty-three cents (EUR 68,301,627.63).

Subscription and Payment

All of the sixty-one (61) new shares are then subscribed by Mr Jan Pieter Jozef De Nul, with professional address in L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen,

here represented by Mr David Luty, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given in Capellen, on 7 January 2014, which will remain attached hereto,

for a total amount of eighty-nine million six hundred sixty-three thousand four hundred ninety-five euro and thirty-three cents (EUR 89,663,495.33), out of which an amount of twenty-one million three hundred sixty-one thousand eight hundred sixty-seven euro and seventy cents (EUR 21,361,867.70) is allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. sixty eight million three hundred one thousand six hundred twenty-seven euro and sixty-three cents (EUR 68,301,627.63) to the share premium account.

The said new shares are fully paid up through a contribution in kind consisting of two thousand two hundred (2,200) shares of the share capital of company Entreprises Jan De Nul S.A., a public limited liability company organized under the laws of Belgium, having its registered office at Tragel 60, B-9308 Alost and registered with Banque-Carrefour des Entreprises of Belgium under number 0406.041.406.

The value at which the contribution is made was approved by a report dated 13 December 2013 issued by Grant Thornton Lux Audit S.A., approved auditor (réviseur d'entreprises agréé), in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and nominal value of the Company’s shares to be issued, increased by the allocation to the share premium.”

The said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr Jan Pieter Jozef De Nul, acting through its proxyholder, hereby certifies with respect to the contribution in kind of the shares, that on the day and at the moment of such contribution:

1. he is the legal and beneficial owner of all the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no preemption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. he has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of Mr Jan Pieter Jozef De Nul, unencumbered and freely transferable to the Company.
5. the transfer of the shares in Entreprises Jan De Nul S.A. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

Furthermore, a certificate issued by Entreprises Jan De Nul S.A. confirming that Mr Jan Pieter Jozef De Nul is registered as shareholder of the said company and that the shares are freely transferable to the Company, has been produced to the undersigned notary, and remains attached to the present deed.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, Mr Jan Pieter Jozef De Nul, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

Second resolution:

The general meeting resolves to cancel the nominal value of the issued shares of the Company so that its issued capital, currently set at four hundred seventy-one million three hundred sixty-one thousand eight hundred sixty-seven euro and seventy cents (EUR 471,361,867.70), will henceforth be represented by one thousand three hundred forty-six (1,346) shares without designation of a nominal value.

Third resolution:

The general meeting resolves to increase the issued capital of the Company by an amount of sixty-seven million thirty-eight thousand one hundred thirty-two euro and thirty cents (EUR 67,038,132.30) so as to raise it from its current amount of four hundred seventy-one million three hundred sixty-one thousand eight hundred sixty-seven euro and seventy cents (EUR 471,361,867.70) to the amount of five hundred thirty-eight million four hundred thousand euro (EUR 538,400,000.00), without issuing of new shares and to fully paid up said capital increase through the incorporation of part of the share premium.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to fix a new nominal value per share and to set the new nominal value at four hundred thousand euro (EUR 400,000) so that the issued capital of the Company, currently set at five hundred thirty-eight million four hundred thousand euro (EUR 538,400,000.00), will henceforth be represented by one thousand three hundred forty-six (1,346) shares with a nominal value of four hundred thousand euro (EUR 400,000) each.

Fifth resolution:

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

“The issued capital of the Company is set at five hundred thirty-eight million four hundred thousand euro (EUR 538,400,000.00) divided into one thousand three hundred forty-six (1,346) shares, having a nominal value of four hundred thousand euro (EUR 400,000) each.”

Sixth resolution:

The general meeting resolves to insert a new article six regarding authorized capital which shall read as follows:

“ **Art. 6. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.** The authorized capital of the Company is set at five billion euro (EUR 5,000,000,000.00) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each authorized share has a nominal value of four hundred thousand euro (EUR 400,000).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital and subject to the provisions of any shareholders’ agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the

Company, to (i) realize any increase of the issued capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) issue warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments and issue new shares following, the exercise of the subscription and/or conversion rights under the terms and conditions of such instruments as from time to time issued by the Company; (iii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the extraordinary general meeting of the Company dated 4 February 2014 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.”

Seventh resolution:

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to renumber the current articles 6 to 31 into 7 to 32.

Eighth and last resolution:

The general meeting resolves to appoint Mr Jeannot Krecké, born in Luxembourg, on 26 April 1950, residing in L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse, as new class B director.

His mandate will expire with the annual general meeting called to approve the accounts of the financial year ended 31 December 2016.

There being no further business, the meeting is closed at p.m..

WHEREOF, the present deed is drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre février,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFIDRA S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activité Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.723, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 28 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2130 du 2 septembre 2013.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Julie de Nul, demeurant professionnellement à Capellen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Luty, demeurant professionnellement à Capellen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Géraldine Bondroit, demeurant professionnellement à Capellen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

- numéro 3310 du 30 décembre 2013,
- numéro 111 du 14 janvier 2014;

b) Letzebuenger Journal

- du 30 décembre 2013,
- du 14 janvier 2014; et

c) Letzebuenger Wort

- du 30 décembre 2013,
- du 14 janvier 2014.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 21.361.867,70 pour le porter de son montant actuel de EUR 450.000.000,00 à un montant de EUR 471.361.867,70, par la création et l'émission de 61 actions avec une valeur nominale arrondie de EUR 350.194,55 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et allocation d'un montant de EUR 68.301.627,63 au compte de prime d'émission, à libérer intégralement par un apport en nature;

2. Subscription and liberation intégrale des actions nouvelles actions et de la prime d'émission par un actionnaires existant;

3. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 67.038.132,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 471.361.867,70 à un montant de EUR 538.400.000,00, sans émission d'actions nouvelles et libération intégrale de ladite augmentation de capital par incorporation partielle de la prime d'émission;

5. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 400.000,00 chacune;

6. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent trente-huit millions quatre cent mille euros (EUR 538.400.000,00) divisé en mille trois cent quarante-six (1.346) d'actions ayant une valeur nominale de quatre cent mille euros (EUR 400.000) chacune.»

7. Insertion d'un nouvel article 6 concernant le capital autorisé de la teneur qui suit:

“ **Art. 6. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.** The authorized capital of the Company is set at five billion euro (EUR 5,000,000,000.00) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each authorized share has a nominal value of four hundred thousand euro (EUR 400,000).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital and subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company, to (i) realize any increase of the issued capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) issue warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments and issue new shares following, the exercise of the subscription and/or conversion rights under the terms and conditions of such instruments as from time to time issued by the Company; (iii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the extraordinary general meeting of the Company dated 4 February 2014 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.”

Version française:

« **Art. 6. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq milliards d'euros (EUR 5.000.000.000.000,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de quatre cent mille euros (EUR 400.000).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé et suivant les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autres entre les actionnaires de la Société, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) émettre des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), des obligations convertibles, des billets à ordre ou instruments similaires, et émettre de nouvelles actions à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion suivant les termes et conditions de ces instruments émis de temps à autre par la Société; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2014 et elle peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.»;

8. Renumerotation des articles actuels 6-31 en 7-32;

9. Nomination d'un administrateur supplémentaire de catégorie B;

10. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1285 actions en circulation, 777 sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt et un millions trois cent soixante et un mille huit cent soixante-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 21.361.867,70) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante millions d'euros (EUR 450.000.000,00) à un montant de quatre cent soixante et onze millions trois cent soixante et un mille huit cent soixante-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 471.361.867,70), par la création et l'émission de soixante et une (61) actions nouvelles avec une valeur nominale arrondie de trois cent cinquante mille cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-cinq centimes (EUR 350.194,55) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-huit millions trois cent un mille six cent vingt-sept euros et soixante-trois centimes (EUR 68.301.627,63).

Souscription et libération

L'intégralité des soixante et une (61) actions nouvelles sont toutes souscrites par Monsieur Jan Pieter Jozef De Nul, adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen,

ici représentée par Monsieur David Luty, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 7 janvier 2014, qui restera annexée aux présentes, pour un montant total de quatre-vingt-neuf millions six cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et trente-trois centimes (EUR 89.663.495,33) dont un montant de vingt et un millions trois cent soixante et un mille huit cent soixante-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 21.361.867,70) est affecté au capital social de la Société et le solde, soit soixante-huit millions trois cent un mille six cent vingt-sept euros et soixante-trois centimes (EUR 68.301.627,63) au compte de prime d'émission.

Lesdites actions nouvelles sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en deux mille deux cents (2.200) actions du capital social de la société Entreprises Jan De Nul S.A., une public limited liability company constituée suivant les lois belges, ayant son siège social à Trangel 60, B-9308 Alost et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0406.041.406.

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport établi en date du 13 décembre 2013 par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Monsieur Jan Pieter Jozef De Nul, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. il est propriétaire de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions, sont, à la meilleure connaissance de Monsieur Jan Pieter Jozef De Nul, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions dans Entreprises Jan De Nul S.A. sera inscrit dans le registre des actionnaires de cette société.

Un certificat émis par Entreprises Jan De Nul S.A. confirmant que Monsieur Jan Pieter Jozef De Nul est bien inscrit comme actionnaire de ladite société et que les actions sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monsieur Jan Pieter Jozef De Nul, en tant qu'appporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions émises de la Société de sorte que son capital social, s'élevant actuellement à quatre cent soixante et onze millions trois cent soixante et un mille huit cent soixante-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 471.361.867,70), sera désormais représenté par mille trois cent quarante-six (1.346) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante-sept millions trente-huit mille cent trente-deux euros et trente centimes (EUR 67.038.132,30) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et onze millions trois cent soixante et un mille huit cent soixante-sept euros et soixante-dix centimes (EUR 471.361.867,70) à un montant de cinq cent trente-huit millions quatre cent mille euros (EUR 538.400.000,00), sans émission d'actions nouvelles et libération intégrale de ladite augmentation de capital par incorporation partielle de la prime d'émission.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'instaurer une nouvelle valeur nominale par action et de la fixer à quatre cent mille euros (EUR 400.000) de sorte que le capital social de la Société, s'élevant actuellement à cinq cent trente-huit millions quatre cent mille euros (EUR 538.400.000,00), sera désormais représenté par mille trois cent quarante-six (1.346) actions ayant une valeur nominale de quatre cent mille euros (EUR 400.000) chacune.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent trente-huit millions quatre cent mille euros (EUR 538.400.000,00), divisé en mille trois cent quarante-six (1.346) actions ayant une valeur nominale de quatre cent mille euros (EUR 400.000) chacune.»

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 6 concernant le capital autorisé de la teneur qui suit:

« **Art. 6. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq milliards d'euros (EUR 5.000.000.000.000,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de quatre cent mille euros (EUR 400.000).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé et suivant les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autres entre les actionnaires de la Société, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) émettre des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), des obligations convertibles, des billets à ordre ou instruments similaires, et émettre de nouvelles actions à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion suivant les termes et conditions de ces instruments émis de temps à autre par la Société; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2014 et elle peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.»

Septième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles actuels 6 à 31 en 7 à 32.

Huitième et dernière résolution:

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jeannot Krecké, né à Luxembourg, le 26 avril 1950, demeurant à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse, comme nouvel administrateur de catégorie B.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. de Nul, D. Lutty, G. Bondroit, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 février 2014. REM/2014/358. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014038424/476.

(140040321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Lab Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Lab Datavault PSF S.A.).**

Siège social: L-5366 Münsbach, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 50.922.

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'actionnaire unique de Lab Datavault PSF S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 50922 (la Société).

La Société a été constituée le 30 juin 1995 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 360 en date du 30 septembre 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 août 2009, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1923 en date du 2 octobre 2009.

A COMPARU:

Lab Document Vault S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 51687 (l'Actionnaire Unique),

dûment et valablement représentée par Mlle Laura Hominal, avocat, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique agissant au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 27.219 actions ordinaires de la Société, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à EUR 370.000, sont présentes ou dûment et valablement représentées, en conséquence de quoi l'Actionnaire Unique peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. que l'Actionnaire Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

- (1) Changement de la dénomination sociale de la Société en «Lab Luxembourg S.A.»;
- (2) Modification de l'article 1 des statuts de la Société;
- (3) Modification de l'objet social de la Société;
- (4) Modification de l'article 2 des statuts de la Société; et
- (5) Divers.

III. qu'après due considération, l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Lab Luxembourg S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

«Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination Lab Luxembourg S.A.».

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social de la société qui sera désormais le suivant:

«La Société a pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente et le conseil en produits d'archivage informatisé ainsi que tout autre logiciel existant, avec tous les moyens techniques actuels et à venir.

L'archivage peut comprendre toutes formes de données, textes, images, sons ou toute combinaison de ces éléments.

De plus, la société développe, acquiert et vend des brevets, licences et concessions se rattachant à l'archivage informatisé et à tout autre logiciel.

La société a également pour but la prestation de services de gestion de données et de documents, quel qu'en soit le support, en ce compris le transport, l'archivage, la numérisation, l'organisation, le stockage et la destruction.

La société a également pour objet l'exploitation d'immeubles servant à la conservation d'archives.

La société peut acquérir, exploiter ou vendre tout octroi, savoir-faire, marque de fabrique et licence quelconque.

La société peut, seule ou en participation avec des tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe à son objet, ou dont la coopération serait utile à l'expansion de son entreprise.

La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens tant meubles qu'immeubles, tous biens d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra en outre agir en tant qu'agent de communication à la clientèle et qu'opérateur de systèmes informatiques primaires et d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placement collectif (OPC) ou fonds de pension organisés selon le droit luxembourgeois ou un droit étranger, ainsi que gérer le traitement de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication auprès de ces professionnels, conformément aux articles 29.1, 29.3 et 29.4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, ainsi que toute autre activité utile favorisant et développant la poursuite de son objet social».

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente et le conseil en produits d'archivage informatisé ainsi que tout autre logiciel existant, avec tous les moyens techniques actuels et à venir.

L'archivage peut comprendre toutes formes de données, textes, images, sons ou toute combinaison de ces éléments.

De plus, la société développe, acquiert et vend des brevets, licences et concessions se rattachant à l'archivage informatisé et à tout autre logiciel.

La société a également pour but la prestation de services de gestion de données et de documents, quel qu'en soit le support, en ce compris le transport, l'archivage, la numérisation, l'organisation, le stockage et la destruction.

La société a également pour objet l'exploitation d'immeubles servant à la conservation d'archives.

La société peut acquérir, exploiter ou vendre tout octroi, savoir-faire, marque de fabrique et licence quelconque.

La société peut, seule ou en participation avec des tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe à son objet, ou dont la coopération serait utile à l'expansion de son entreprise.

La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens tant meubles qu'immeubles, tous biens d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra en outre agir en tant qu'agent de communication à la clientèle et qu'opérateur de systèmes informatiques primaires et d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placement collectif (OPC) ou fonds de pension organisés selon le droit luxembourgeois ou un droit étranger, ainsi que gérer le traitement de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication auprès de ces professionnels, conformément aux articles 29.1, 29.3 et 29.4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, ainsi que toute autre activité utile favorisant et développant la poursuite de son objet social».

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Actionnaire Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Hominal, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038277/116.

(140044030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.375.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Metric Capital Partners LLP, a limited liability partnership constituted and governed by the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number OC363489, having its registered office at 2-4 Maddox Street, W1S 1QP London, United Kingdom;

here represented by Carolina Koerner, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 February 2014 in London.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.375, and having a share capital of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.00) (the Company).

The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, ON 23rd December 2011, published with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 618 on 8th March 2012. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch on 27 January 2014, not yet published with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) relating to the corporate object of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the company is to acquire and hold participations in alternative investment funds, such as "MCP Private Capital Fund I", an investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe) qualifying as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) that is organized as a limited corporate partnership (société en commandite simple) and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SIF") and "MCP Private Capital Fund II", a special limited partnership (société en commandite spéciale) that shall be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, to act as general partner (associé commandité) of alternative investment funds and manager (gérant) of alternative investment funds. The company may act as external alternative investment fund manager (gestionnaire externe), in accordance with Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers which implements into Luxembourg law the directive 2011/69/EU on alternative investment fund managers.

The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.”;

2. Powers and authorisations;

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles relating to the corporate object of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the company is to acquire and hold participations in alternative investment funds, such as “MCP Private Capital Fund I”, an investment company with fixed capital (société d’investissement à capital fixe) qualifying as a specialized investment fund (fonds d’investissement spécialisé) that is organized as a limited corporate partnership (société en commandite simple) and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “SIF”) and “MCP Private Capital Fund II”, a special limited partnership (société en commandite spéciale) that shall be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, to act as general partner (associé commandité) of alternative investment funds and manager (gérant) of alternative investment funds. The company may act as external alternative investment fund manager (gestionnaire externe), in accordance with Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers which implements into Luxembourg law the directive 2011/69/EU on alternative investment fund managers.

The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, all acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Metric Capital Partners LLP, un limited liability partnership établi et gouverné par le droit du Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés d’Angleterre et d’Ecosse sous le numéro OC363489, ayant son siège social au 2-4 Maddox Street, W1S 1QP Londres, Royaume-Uni;

ici représenté par Carolina Koerner, lawyer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 10 février 2014 à Londres.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié la notaire instrumentant d’acter de la façon suivante:

I. La partie comparante est l’associé unique (l’Associé Unique) de MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 166.375 et dont le capital social est de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22,500) (la Société).

La société a été constituée selon acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, le 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 618 du 8 mars 2012. Les statuts de la société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch le 27 janvier 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet social de la Société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans des fonds d'investissement alternatifs, tels que «MCP Private Capital Fund I», une société d'investissement à capital fixe qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, sous forme de société en commandite simple de droit luxembourgeois (le «SIF») et «MCP Private Capital Fund II», une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, d'agir en tant qu'associé commandité de fonds d'investissement alternatifs et gérant de fonds d'investissement alternatifs. La Société peut agir comme gestionnaire externe, conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs transposant en droit luxembourgeois la directive 2011/69/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et réaliser toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.»;

2. Pouvoirs et autorisations; et

3. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts relatif à l'objet de la Société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans des fonds d'investissement alternatifs, tels que «MCP Private Capital Fund I», une société d'investissement à capital fixe qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, sous forme de société en commandite simple de droit luxembourgeois (le «SIF») et «MCP Private Capital Fund II», une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, d'agir en tant qu'associé commandité de fonds d'investissement alternatifs et gérant de fonds d'investissement alternatifs. La Société peut agir comme gestionnaire externe, conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs transposant en droit luxembourgeois la directive 2011/69/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et réaliser toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

Estimation des frais et dépenses

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devront être pris en charge par la Société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euro (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et rédigé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Koerner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2014. Relation: LAC/2014/10798. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038336/163.

(140044042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Schaff mat Päerd asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7481 Tuntange, 27, rue de Brouch.

R.C.S. Luxembourg F 9.883.

— STATUTS

Les soussignés

Catherine LAROCHE, née le 26.02.1966 à Esch/Alzette, fonctionnaire d'état, demeurant 27, rue de Brouch L-7481 Tuntange, nationalité luxembourgeoise;

Albano MOSCARDO, né le 23.02.1957 à Vérone (I), indépendant, demeurant Via Lazzaretto 98 I-37133 Verona, nationalité italienne;

Paul SCHMIT, né 19.12.1967 à Luxembourg, professeur-ingénieur, demeurant 27, rue de Brouch L-7481 Tuntange, nationalité luxembourgeoise

constituent une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association a pour dénomination «Schaff mat Päerd asbl».

Art. 2. Son siège social est établi à Tuntange. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale délibérant conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- de promouvoir la recherche sur le bien-être des animaux de trait
- de développer de nouvel équipement pour la traction animale
- de réaliser des publications au sujet d'équipement pour la traction animale et du bien-être des animaux de trait
- d'une manière générale, de s'engager activement dans le transfert de connaissances en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des animaux de trait

Art. 5. L'association est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, idéologique et politique.

Chapitre III - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 6. L'association se compose de membres effectifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

Art. 7. Toute personne physique désirant devenir membre effectif de l'association adressera une demande écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration se prononcera sur la demande au scrutin secret et à la majorité absolue lors de sa prochaine réunion. Les membres effectifs payent une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 500,- euros. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

Art. 8. La démission et l'exclusion d'un membre effectif sont réglées par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 9. Peuvent être exclus les membres effectifs qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui de quelque manière que ce soit, nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation.

Art. 10. En dehors des membres effectifs, l'association peut avoir des sympathisants qui sont invités aux assemblées générales, mais qui n'ont pas de droit de vote.

Chapitre IV - Assemblée générale

Art. 11. Une assemblée générale se réunit au moins une fois par an avant le 1^{er} mars. La convocation contenant l'ordre de jour sera faite par lettre individuelle ou par voie de presse.

A l'assemblée générale tout membre effectif a le même droit de vote s'il a payé sa cotisation et s'il est majeur. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix celle du président est toujours prépondérante.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre individuelle ou par voie de presse.

Chapitre V - Conseil d'administration

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres effectifs au moins et de 9 membres effectifs au plus, nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue des voix.

Art. 13. Les administrateurs sont élus pour 4 ans et toujours révocables par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration élit en son sein un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tous les actes qui engagent l'association en toutes circonstances doivent être signés par le président, le secrétaire ou le trésorier, qui n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une délibération ou décision ou autorisation préalable du conseil d'administration.

Chapitre VI - Ressources

Art. 16. Les ressources se composent des cotisations des membres, des subsides ou subventions des pouvoirs publics, de dons et legs en sa faveur, autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, des recettes pouvant résulter de publications, d'organisations ou de manifestations.

Chapitre VII - Mode d'établissement des comptes

Art. 17. Le conseil d'administration établit les comptes annuels des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle. La vérification des comptes annuels est faite par un commissaire aux comptes, membre ou non, désigné par l'assemblée générale.

Chapitre VIII - Dissolution / Liquidation / Modifications

Art. 18. Les statuts pourront être modifiés en présence de 2/3 des membres actifs réunis en assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. Toute modification aux présents statuts sera signalée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 19. La dissolution anticipée peut être décidée en assemblée générale en présence de 2/3 des membres effectifs conformément aux dispositions des articles 18 et suivants de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou une association sans but lucratif poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 4 des statuts.

Tuntange, le 13 mars 2014.

Catherine LAROCHE / Albano MOSCARDO / Paul SCHMIT.

Référence de publication: 2014038419/81.

(140043859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Univalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 151.370.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Michaël Charles CRAVATTE, demeurant à B-6637 Fauvillers, 4, rue du Prévôt, ici valablement représenté par Madame Nathalie FRASELLE, juriste, demeurant professionnellement à L-9552 Wiltz, 5, Rue des Pêcheurs en vertu d'une procuration sous seing privée, annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée UNIVALIS SARL a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 22 janvier 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 651 du 26 mars 2010, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.370.

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, entièrement libéré.

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Univalis Sàrl» avec siège social à L-8832 Rombach, 7, Rue des Tilleuls.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première Résolution

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et la situation comptable du 31 janvier 2014 signée «NE VARIETUR», annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Deuxième Résolution

L'associé unique déclare procéder à la dissolution de la société susdite avec effet immédiat et se désigne comme liquidateur.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts, connaître parfaitement la situation financière de la société Univalis Sàrl sur base des documents comptables prémentionnés qui resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Il déclare encore que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et du passif de la société et qu'il prend à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement de l'actif restant à sa personne.

Il accepte la démission du gérant et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée. Les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans au domicile de l'associé unique.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fraselle, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 5 mars 2014. Relation: WIL/2014/87. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038480/54.

(140044102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

P.H.P. Eleonor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 167.557.

Dépôt rectificatif des comptes annuels (eCDF) déposé le 25/04/2013 Numéro dépôt L130065304

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039002/11.

(140044778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.
